

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 février 2012 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt quatre février deux mille douze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 février 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Alain MARTINET à Dominique ADENOT, Alain BARDOT à Djamel IBRAHIM-OUALI, Christine DULAC-ROUGERIE à Christophe BERTUCAT, Olivier BIANCHI à Jacqueline CHAPON, Philippe BOHELAY à Cécile AUDET, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Guy BALLET à Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Michel FANGET à Christine PERRET, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS, Louis VIRGOULAY à Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Carole COURTIAL, Odile SAUGUES

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE entre en séance à partir de la question n°2.

Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n°9.

Madame Christine PERRET quitte la séance à partir de la question n°9.

Madame Anne COURTILLÉ quitte la séance à partir de la question n°42.

Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Cyril CINEUX quittent la séance à partir de la question n°46.

A partir de la question n°7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Dominique ADENOT, Adjoint

VOEU

**VOEU SUR LE LOGEMENT SOCIAL PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapport 2012 de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal logement en France souligne que

« la situation que rencontrent des millions de ménages pour se loger a connu une nouvelle dégradation en 2011. Elle s'est fortement aggravée pour les plus modestes, mais la situation est devenue également inquiétante pour de nombreux ménages des couches populaires et des classes moyennes, au point que pour trois français sur quatre, il est désormais difficile de se loger, sachant que le coût du logement contribue à la dégradation de leur pouvoir d'achat. »

Deux phénomènes contribuent à cette dégradation de la situation :

➔ les conséquences de l'incroyable évolution du coût de la construction d'un logement en dix ans :
+ 150 %

➔ les effets sociaux de la crise économique et financière engagée en 2008.

Dans ce contexte, la politique du gouvernement n'est pas à la hauteur des besoins des familles.

Pour répondre à cette demande sociale de logements, il est impératif que la construction demeure importante pour réduire le déficit accumulé depuis 30 ans.

Or, les mécanismes mis en place depuis la création du mouvement HLM et qui ont fait leur preuve depuis un siècle, sont totalement remis en cause depuis 5 ans par le Gouvernement Fillon.

C'est ainsi que pour la Région Auvergne, le nombre d'agrément a été fortement réduit en 2011 (844 logements, contre 1 218 en 2010). Pour 2012, les prévisions qui doivent être officialisées au Comité Régional de l'Habitat vont dans le même sens : 910 logements (650 PLUS et 260 PLAI) seraient autorisés alors que les organismes bailleurs en sollicitent 1 346 (938 PLUS et 408 PLAI).

Par ailleurs la réduction progressive des aides à la pierre depuis plusieurs années atteint un niveau inacceptable : les PLUS ne seraient plus aidés en 2012 alors qu'ils l'étaient encore à hauteur de 4 500 € en 2007 et les PLAI qui bénéficient aux populations les plus fragiles tomberaient à 6 500 € contre 11 500 € en moyenne en 2007.

Et comme si cela ne suffisait pas, s'ajoutent :

➔ un passage à la TVA de 5,5 % à 7 % sur les opérations, ce qui représente un surplus à payer d'un montant de 1,7 million d'euros, alors que la dotation pour le logement social est de 2,260 millions d'euros pour 2012, pour la Région Auvergne,

➔ une revalorisation de l'APL de 1 % pour une inflation de 2,5 % générant une désolvabilisation réelle.

.../...

...

Ces dispositions pèsent sur les bilans financiers des organismes et sur les loyers des locataires qui jusque-là ne remboursaient que les emprunts souscrits. Or, aujourd'hui, ces loyers contribuent au remboursement des déficits de l'Etat alors que c'est à la solidarité nationale de le faire.

Ajoutons enfin que cette politique de l'État Sarkozy fragilise de plus le secteur économique de la construction qui représente 15 % de l'emploi en France.

Nous ne pouvons pas accepter cette situation intolérable.

Nous appelons donc par ce vœu à une politique nouvelle en matière de logement social.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mars 2012

Le Maire,

Serge GODARD